



Commune de Néoules - Var 83136

POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUN 2023 A 18 H

La séance aura lieu dans la salle du conseil municipal, en mairie dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du conseil	M. le maire C. RYSER
	Désignation du secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal de la dernière séance	
DÉCISIONS		
1	Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au maire :	M. le maire C. RYSER
FINANCES		
2	Budget de la commune M 57 : décision modificative n° 01-2023 :	M. le maire C. RYSER
3	Adoption d'un fonds de concours dans le cadre du « Fonds vert », au profit du SymielecVar pour la réalisation des travaux de modernisation du parc de l'éclairage public, sous sa maîtrise d'ouvrage :	M. le maire C. RYSER
4	Fixation des tarifs famille à compter du 1er septembre 2023 :	Mme A. BOSSEZ
5	Renouvellement de la convention avec l'association S'PECE relative à la mise en place d'une aire terrestre éducative – année scolaire 2023-2024 :	Mme A. BOSSEZ
6	Attribution d'une subvention complémentaire de 1 000 € pour le Festiminot's 2023 :	Mme N. LEBON
7	Attribution d'une subvention à l'association BODY EXPERIENCE :	Mme N. LEBON
RESSOURCES HUMAINES		
8	Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er août 2023 :	M. le maire C. RYSER
INTERCOMMUNALITÉ		
9	Modifications statutaires du syndicat intercommunal des chemins et des cours d'eau (SICCE) :	M. le maire C. RYSER
10	Reconduction de la convention de délégation des compétences eau potable et assainissement collectif pour 2024 entre la commune et la CAPV :	M. le maire C. RYSER
11	Modification des statuts du SymielecVar :	M. le maire C. RYSER
12	Rapport d'activité 2022 de la SPL ID83 :	M. le maire C. RYSER
URBANISME		
13	Modification de la délibération n°2022-062 du 29-09-2022 relative à l'acquisition de la parcelle n° C 641 Lot 2 – parking de la Ferrage	M. J. ELIE
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES		

Les documents relatifs à l'élaboration de cet ordre du jour sont à la disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour consultation, avant la séance du conseil municipal, auprès de madame la directrice générale des services.